AFDAS : LE PLAN DE FORMATION DES ARTISTES ET TECHNICIENS

1- Les formations métiers

- Les stages conventionnés collectifs

Une offre de formation diversifiée et validée par les organisations d'employeurs et les syndicats de salariés siégeant au sein des commissions paritaires de l'Afdas.

Les programmes et les dates de ces stages sont consultables directement sur le site.

- Les stages conventionnés en accès individuel

2 – Les formations transversales

- Langues
- Bureautique (systèmes d'exploitation, traitements de texte, tableurs, logiciels de base de données, logiciels de présentation)
- PAO et conception graphique
- Utilisation d'internet (messageries internet, navigateurs internet, référencement web, réseaux sociaux et blogs)
- Formations à la sécurité

Certaines de ces formations transversales peuvent être également prises en compte dans le cadre du compte personnel de formation (CPF).

3- Les conditions d'accès

• Justifier d’une ancienneté de 2 ans minimum *(Votre ancienneté est calculée à compter du premier jour travaillé en tant qu’intermittent. Elle n’a pas de rapport avec votre situation au regard de Pôle Emploi)* • Avoir cumulé au cours des 24 derniers mois le nombre de cachets ou de jours suivants : (Le congé maternité allonge la période de référence de 24 mois)	
Artistes interprètes, musiciens	48
Techniciens du spectacle vivant, metteurs en scène et réalisateurs	88
Techniciens du cinéma et de l’audiovisuel	130